



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de l'utilité publique

Toulouse, le 14 octobre 2020

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PARCELLAIRE ZAC PIQUEPEYRE du 12 novembre au 30 novembre 2020.

1- Objet de l'enquête

Par arrêté préfectoral du 14 octobre 2020,

Une deuxième enquête parcellaire est ouverte, dans la commune de Fenouillet afin de déterminer les parcelles nécessaires à la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) PIQUEPEYRE et d'en rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et les autres intéressés.

2- Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 19 jours, du jeudi 12 novembre au lundi 30 novembre 2020 inclus.

3- Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Yves Jacops est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

4- Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

- à la mairie de Fenouillet

Le dossier d'enquête parcellaire restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de Fenouillet- Place Alexandre Olives - 31150 Fenouillet où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- sur le site internet suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr/2emeparcellairepiquepeyre

5- Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

- Consigner ses observations sur le registre d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de Fenouillet - Place Alexandre Olives - 31150 Fenouillet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- S'adresser par courrier ou par voie électronique au commissaire enquêteur

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à Monsieur Jacops, commissaire enquêteur :

- soit par courrier postal adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Fenouillet,- Place Alexandre Olives - 31150 Fenouillet, siège de l'enquête, qui les annexera au registre d'enquête ;

- soit par voie électronique en écrivant à l'adresse de messagerie suivante :

zacpiquepeyre-enquetepublique@oppidea.fr

Les courriers et courriels seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, au registre déposé à la mairie de Fenouillet, siège de l'enquête.

- **Rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes à la mairie de Fenouillet - Place Alexandre Olives - 31150 Fenouillet :

- le mercredi 18 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 27 novembre 2020 de 14h00 à 17h00

6- Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie de Fenouillet où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau de l'utilité publique – 1 place Saint Etienne – 31038 Toulouse Cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne :

www.haute-garonne.gouv.fr/2emeparcellairepiquepeyre

7- Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur la cessibilité, au profit de l'expropriant, des parcelles nécessaires à la réalisation de cette opération.